

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 25 JUIN 2018

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, BRAND Eric, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, UDRY Patrick, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe.

Excusées : GILLIER Claudette qui donne pouvoir à ROSNOBLET Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène qui donne pouvoir à POUTEIL-NOBLE Béatrice, WALL Hélène qui donne pouvoir à ANTHONIOZ-BLANC Marcel, ROCH Claire, COHADE Mercédès, CARRIER Laurent, POURRAZ Fabrice.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal.

* * *

Le Conseil municipal a :

1°) **Fixé** les tarifs des services d'accueil périscolaire de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

Restauration scolaire :

Quotient familial	Tarif
De 0 à 800 €	5,55€
De 801 à 1.600 €	6,05€
De 1.601 à 2.200 €	6,20€
De 2.201 à 3.000 €	6,60€
> 3.000 €	6,75€

Repas pour les enseignants : 6,75 €

Garderie périscolaire : 2,60 € / heure

2°) **Fixé** un tarif de location de 240 € pour la salle des Varlins.

3°) **Approuvé** l'avenant n°1 au lot 1 VRD – réseaux – gazon du marché relatif à la création d'un terrain de football en gazon naturel avec éclairage et mise aux normes du terrain d'honneur avec éclairage. Le nouveau montant du marché est de 498 162,36 € HT, ce qui représente une plus-value de 5 394,75 € HT (+1,094%).

4°) **Approuvé** les avenants n° 1 et 2 au lot 3 Clôtures – mains courantes du marché relatif à la création d'un terrain de football en gazon naturel avec éclairage et mise aux normes du terrain d'honneur avec éclairage. Le nouveau montant du marché est de 76 560 € HT, ce qui représente une plus-value de 7 560 € HT (+10,95%).

5°) **Refusé** de transférer la gestion et l'exploitation du réseau d'eau potable d'Amancy à la Communauté de Communes du Pays Rochois au 1^{er} janvier 2019 et **s'est opposé** à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire concernant le transfert de la compétence.

6°) **Autorisé** le SYANE à poser des fourreaux enterrés et des regards dans la parcelle communale A n° 1716 pour le déploiement du réseau de fibre optique et a **approuvé** la convention à passer à cet effet avec le SYANE

7°) **Décidé** d'acquérir les parcelles B n° 2610, 2666, 2667, 3196 et 3197 appartenant à Monsieur Jules ANTHOINE situées dans l'emprise et le long de la rue de la Plaine. En échange, **accepté** de céder à Monsieur Jules ANTHOINE la parcelle B n° 2656 appartenant au domaine privé de la commune.

8°) **Accepté** de mettre un agent à la disposition de la commune de Saint-Laurent, pendant un maximum de 10 jours pendant le mois de juillet et **approuvé** la convention de mise à disposition à passer à cet effet et **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Fait à AMANCY le 26 juin 2018

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.